

INTRODUCTION

Initier une politique de bien-être dans son association n'est pas toujours facile. On ne voit pas toujours ce que cela représente, on n'a généralement pas beaucoup de temps à y consacrer, on ne sait pas bien ce qu'il faut faire et encore moins par où commencer.

Le bien-être au travail, c'est travailler dans de bonnes conditions, se sentir en sécurité et épanoui. C'est du concret et cela concerne tout le monde.

La Loi du 4 août 1996 relative au bien-être au travail s'applique à toute institution quels que soient son statut, sa taille et le type d'activités qu'elle exerce. Depuis 20 ans, elle oblige tous les employeurs à mener une politique de bien-être au travail. Elle concerne des mesures qui ont toute leur utilité dans des domaines aussi variés que la sécurité, la santé, les aspects psychosociaux, l'ergonomie, l'hygiène, l'embellissement des lieux de travail et l'environnement.

Ce Guide du bien-être a pour objectif d'aider les associations face aux obligations légales et aux actions à mener. Il se veut pratique, concret et facile à utiliser.

IL COMPREND DEUX PARTIES :

La première partie reprend les obligations légales. Elles sont présentées en deux temps.

- Les « **Premiers Pas** », qui s'adressent à ceux qui découvrent le bien-être au travail. Y sont recensées les actions élémentaires et indispensables au regard de la loi.
- « **Pour aller plus loin** », destiné à ceux qui ont déjà commencé à mettre en place une politique de bien-être. S'y retrouvent les obligations en matière de bien-être et cela, quelle que soient la taille de l'association et le domaine d'activités.

Nous sommes conscients du caractère ardu de cette partie. Lire une énumération de consignes n'a en effet rien de très attractif. C'est pourquoi nous les avons regroupées par thématique et en fonction de la personne qui en est responsable. Nous avons aussi tenté de vous rendre la lecture plus agréable avec quelques illustrations.

La seconde partie reprend des documents types prêts à l'emploi et des fiches informatives.



Tous sont identifiés dans le texte par leur numéro.

Les documents types peuvent être utilisés comme tels ou adaptés à votre contexte particulier. Pour une utilisation plus aisée, ils sont présentés sans illustration ni couleur.

Les fiches informatives reprennent de manière synthétique les informations à connaître.

Une version électronique est disponible sur le site de l'ABBET.

Nous faisons aussi souvent référence aux fiches de la Boîte à outils pour le bien-être au travail (BOBET). Leur lecture vous permettra de compléter votre information. N'hésitez pas à les consulter, elles sont disponibles sur le site de l'ABBET : www.abbet.be.